



DÉCISION

N° : 2023-185

Exécutoire le : **18 OCT. 2023**

Publiée le : **18 OCT. 2023**

Visée le : **18 OCT. 2023**

MARCHES PUBLICS

Marché n°23030

Fourniture et pose de jeux sur le site des Mottets

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant que Grand Lac souhaite contracter un marché pour la fourniture et pose de jeux sur le site des Mottets,

Considérant que pour ce faire, une procédure de marché public a été mise en place et qu'une publicité a été lancée le 10/08/2023 sous la forme d'une procédure en appel d'offres ouvert,

Considérant que suite à la consultation, seule une offre sur les 5 déposées est régulière,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DECLARATION SANS SUITE

Au vu des éléments précités et du code de la commande publique, il est décidé de déclarer le marché n°23030 relatif à la fourniture et la pose de jeux sur le site des Mottets sans suite pour défaut de concurrence.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,

Cette décision sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 16/10/2023 à 13:42:50



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-185 : Marché 23030 : Fourniture et pose de jeux sur le site des Mottets - Déclaration sans suite

Date de transmission de l'acte : 18/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/10/2023

Numéro de l'acte : dec512 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231016-dec512-AI

Date de décision : 16/10/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.5. Autres